

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AOUT 2015

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL Maire.

**Etaient présents :** Mr Jérôme BRUEL, Mme Anaïs MATHELIN, Mme Virginie BONNET, Mr Rémy DIAT, Mr Raymond DURRET, Mme Nadine MEJEAN, Mme Estelle ARU LE GALL, Mr André METTON, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Murielle MOLLON, Mr Arnaud MIGNARD, Mme Jacqueline PEYRARD, Mme Hélène TERRY BONNET .

Absents : Mr Sébastien MOUTON,

Procurations : Néant

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## 1. **FINANCES :**

### ▪ Bilan du fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2014/2015 :

Le bilan de la cantine scolaire a été réalisé pour la première fois sur l'année scolaire et non l'année civile. Le déficit du service s'élève à 18 026 € - le nombre de repas servis est de 10795 soit un déficit de 1.66 € par repas.

La participation de Mizérieux qui en 2014, comptait 49 élèves sur 149, s'élèvera à de 5 928 €.

Des investissements ont été également réalisés sur 2014 : achat d'un four pour la cantine, d'une épilucheuse et réfection du plafond pour un total de 5 982 € HT. Mizérieux participera à hauteur de 27 % des travaux d'investissement HT soit 1615.25 €.

### ▪ Tarifs cantine scolaire 2015-2016

Il est rappelé que l'inscription à la cantine scolaire se fait à l'aide d'un livret remis à chaque famille en début d'année scolaire et sur lequel les parents inscrivent pour la semaine à venir les jours où l'enfant mangera à la cantine. Il est rappelé aux élus la délibération du 24 juillet 2014 dans laquelle la commission école avait proposé la modification des tarifs des repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le prix des repas pour l'année scolaire 2015/2016. Les prix restent donc les suivants :

- 1<sup>er</sup> cas : enfant scolarisé inscrit sur livret et qui mange : 3.75 €
- 2<sup>ème</sup> cas : enfant scolarisé inscrit mais qui ne mange pas : 3.75 €
- 3<sup>ème</sup> cas : enfant scolarisé inscrit qui ne mange pas mais dont la cantinière

Est prévenue par téléphone avant 9 heures :	0.00 €
- 4 <sup>ème</sup> cas : enfant scolarisé non inscrit et qui mange :	5.75 €
- 5 <sup>ème</sup> cas : enfant scolarisé non inscrit mais qui mange	
Suite à un appel téléphonique des parents :	4.35 €
- Prix pour le personnel enseignant ou autres adultes :	5.75 €

▪ Tarifs TAP (temps d'activités scolaires) :

Le bilan des TAP sur l'année scolaire 2014-2015 laisse apparaître un résultat de 25.92 €. Ce résultat positif s'explique par la subvention de l'Etat (fonds d'amorçage versé par l'Etat : 7 100 € et par l'intervention d'un grand nombre de bénévoles pour les activités).

Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux familles en fin d'année scolaire. Globalement les familles semblent satisfaites des activités proposées aux enfants : espagnol, chant, bricolage, jeux de billes, ... . Certaines de ces activités seront reconduites cette année. A noter également qu'une activité de danse avec un intervenant de l'association familles rurales de Balbigny sera proposée aux élèves.

Mme Céline POIZAT assurera la coordination des temps d'activités périscolaires à la rentrée.

La commission école propose ensuite aux membres du Conseil municipal de voter les tarifs des temps d'activités périscolaires (activités et étude) applicables à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 et de fixer un tarif annuel et non plus par périodes d'activités scolaires.

Après délibération, les tarifs suivants sont votés :

TAP de 15h30 à 16h15 : 30 € / enfant et par année scolaire

Le régisseur est chargé de l'encaissement. Le règlement s'effectue à l'avance, à l'inscription à la Mairie de préférence par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque est établi par enfant. Pour les familles ayant plusieurs enfants, l'encaissement sera étalé sur plusieurs mois en fonction du nombre d'enfants : exemple : 1<sup>er</sup> chèque en septembre, deuxième en octobre.... Le règlement intérieur est également accepté.

▪ **Bilan Ecole**

Pour la période de septembre 2014 à août 2015, le montant des frais de fonctionnement du RPI NERVIEUX MIZERIEUX s'élève à 94 819.69 € pour 149 élèves soit un coût par élève de 636.37 €. La participation de Mizérieux sera donc de 31 182.31 € en frais de fonctionnement pour 49 élèves inscrits.

Les travaux d'investissement réalisés au sein du RPI en 2014 sont : l'achat de mobiliers, la réalisation d'une cloison dans le local garderie et l'achat d'un ordinateur portable pour un montant de 2 545.15 € HT soit 687.19 € à la charge de Mizérieux.

▪ Garderie Périscolaire

Il est rappelé le fonctionnement de la garderie périscolaire : tous les matins de 7h15 à 8h35 ; le mercredi de 11h45 à 12h 30 et tous les soirs de 16h15 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18 h).

Les élus décident de reconduire les tarifs de la garderie à savoir :

Forfait mensuel : 31 € (au-delà de 18 heures de présence mensuelle civile)

Pour les occasionnels : 1.75 € par heure de garderie (toute heure commencée étant due).

▪ Mise en place d'une amende forfaitaire dépôts sauvages sur la voie publique

Monsieur le Maire fait observer à l'ensemble des membres du Conseil municipal le manque de civisme de certains administrés qui déposent leurs ordures ménagères en dehors des containers prévus à cet effet, ou près des containers prévus pour le tri sélectif. Il rappelle également que chacun doit trier et utiliser les containers correspondants aux déchets proposés. Afin que cela ne se reproduise plus, il propose aux élus de mettre en place une amende forfaitaire de 150 € pour frais de nettoyage aux citoyens indécents, dans la mesure où ces derniers pourront être identifiés.

Après délibération les élus approuvent à l'unanimité la mise en œuvre de cette amende de 150 € et charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette mesure.

Cette délibération sera complétée par un arrêté du Maire instaurant une réglementation des dépôts sauvages de déchets et d'ordures.

▪ Tarifs des droits de place :

Monsieur le Maire relit au conseil municipal la délibération en date du 21 octobre 2005 fixant les droits de place. Il était proposé aux élus de réviser ces tarifs. Après renseignements auprès d'autres communes, il apparaît qu'un certain nombre d'entre elles n'appliquent aucun tarif en matière de droits de place. Après délibération, les élus décident donc de conserver les anciens tarifs à savoir :

- Occasionnels (cirque, toute activité culturelle ou artistique) : 23 €
- Commerçants occasionnels (camion outillage) : 26 €
- Marché : 16 €
- Fête foraine : (pendant la durée de la fête-du jeudi au mardi) :
- autos : 63 €

- autres manèges : 26 €

Toute semaine supplémentaire sera facturée 63 €.

## **2. ADMINISTRATIF**

- Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne :

Les élus sont informés de l'inscription d'un agent administratif sur la liste des candidats admis à l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe organisé en 2014 et établie par le centre de gestion de l'Ain, organisateur de l'examen. Compte tenu de l'avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie B du 11 juin 2015 du centre de gestion de la Loire, et de l'arrêté n° 15LA06 du 17 juin 2015 portant établissement de liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne,

Les élus approuvent, après délibération, la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## **3 BATIMENTS/URBANISME/ASSAINISSEMENT**

- Mise en place d'une commission pour le projet de création d'un étang

Rémy DIAT, 4<sup>ème</sup> adjoint informe les élus qu'il a choisi de former une commission composée de 6 élus pour réfléchir et mener le projet de création d'un étang en bas du bourg : Les élus désignés pour faire partie de cette commission sont : Jérôme BRUEL, Rémy DIAT, Bénédicte MAISONHAUTE, Nadine MEJEAN, Jacqueline PEYRARD, Murielle MOLLON.

- Station d'épuration de Grénieux :

Suite à la réunion de présentation de l'avant-projet de station d'épuration de Grénieux, la DDT (Direction Départementale des Territoires) a demandé, avant le dépôt de la déclaration au titre de la loi sur l'eau, la réalisation d'une note justifiant le choix de la filière, afin d'émettre un positionnement officiel.

- Travaux d'été :

Différents travaux ont été réalisés dans la cour de l'école : afin de solutionner les problèmes d'hygiène causés par l'utilisation de sable comme revêtement pour l'aire de jeux, les employés communaux ont posé des dalles amortissantes. Des pavés et des bordures ont été également posés dans la cour de l'école. Un jeu de marelles, en dalles amortissantes a été installé dans la cour ; enfin le portail de la cour de la maternelle a été rehaussé. Une demande de subvention sera déposée pour ce dossier auprès du conseil départemental.

Les charpentes des deux fontaines de Nervieux et Grénieux ont été repeintes.

#### **4. DIVERS :**

- Des devis ont été demandés pour la réalisation de l'abribus des 3 Materets.
- Micro-crèche : l'ouverture a eu lieu le 24 août. Une journée porte ouverte sera organisée fin septembre par les gérantes.
- Appartement rue de la Procession : le locataire a été relogé dans un appartement communal afin de permettre la réfection complète de son logement.
- Centre communal d'action sociale : les 7 garages du CCAS ont été mis en location.
- Programme voirie 2015 : les travaux de réfection des chemins : chemin des sables, carrefour des bords de Loire et des Bouchets et purges chemin de la brèche seront réalisés en octobre.
- Aménagement du champ de foire : Une proposition a été faite aux propriétaires riverains du champ foire consistant à un échange de terrains avec une soulte de 900 € à leur charge; La Mairie reste dans l'attente de leur réponse.
- Chemin à Grénieux : suite au déclassement de ce chemin, une réunion sera organisée avec les propriétaires riverains intéressés par le rachat de ce chemin. Le prix de vente devrait être fixé, autour de 5 € le m<sup>2</sup>.
- Piste cyclable : la commune est relancée par le conseil départemental sur la continuité de la voie jusqu'à NERVIEUX, et notamment sur l'avancement des négociations foncières.
- Fête patronale : elle aura lieu les 11 et 12 septembre 2015. Pour la première fois et afin d'améliorer la sécurité pendant le déroulement de la fête, un arrêté interdisant la circulation depuis le carrefour central jusqu'à la porte d'agglomération située route de Balbigny sera pris. Une déviation sera mise en place par le chemin de la croix Jaune.
- Préparation 500<sup>ème</sup> foire : une première réunion a eu lieu afin de réfléchir au programme de la 500<sup>ème</sup> édition qui aura lieu le vendredi 20 mai 2016. Elle devrait se dérouler sur la journée entière, avec le matin, une foire traditionnelle et l'après-midi, une exposition de métiers d'autrefois avec intervention de producteurs locaux. Promenades en calèches, danses folkloriques, repas et bal seraient au menu de cette journée. Une réunion est prévue fin septembre avec les présidents d'associations et les membres de la commission associations.
- Livret d'accueil : une première ébauche sera présentée aux élus lors d'une prochaine réunion de travail.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été fixée.